



Rapport de l'atelier de formation sur la finance climatique et la méthodologie de suivi conformément au guide de transparence ICAT



DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of NIGER. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of NIGER and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of NIGER.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Ireland, Italy, and the Children's Investment Fund Foundation.

Supported by:



based on a decision of
the German Bundestag



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



Rialtas na hÉireann
Government of Ireland

CIFF CHILDREN'S
INVESTMENT FUND
FOUNDATION

ICAT is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)



Rapport de l'atelier de formation sur la finance climatique et la méthodologie de suivi conformément au guide de transparence ICAT

Initiative for Climate Action Transparency – ICAT

Livrable 1.3. Rapport de l'atelier de formation

AUTEURS

Coordination du projet ICAT II

Secrétariat Exécutif du CNEDD

Mai 2026

Table des matières

INTRODUCTION	2
PARTIE I : CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	3
PARTIE II : DÉROULEMENT DE LA FORMATION	5
2.1 Adoption de l'agenda et mise en place du bureau de séance	5
2.2 Présentations	5
2.2.1 Module 1 : Introduction à la finance climatique	6
2.2.2 Module 2 : Mécanismes de financement climatique : Sources et instruments	8
2.2.3 Module 3 : Cadre de transparence et exigences de rapportage (ETF, BTR, CDN)	10
2.2.4 Module 4 : Méthodologie ICAT	12
2.2.5 Module 5 : Cadre spécifique lié au MRV-finance suivant le Guide ICAT	14
2.2.6 Module 6 : Approche de développement d'indicateurs nationaux	16
2.3 Exercice pratique	17
PARTIE III : CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	20
CONCLUSION	21
ANNEXES	A
Annexe 1 : Liste de présence	a
Annexe 2 : Agenda de la formation	e

INTRODUCTION

La transparence en matière de finance climat repose sur la production et la diffusion d'informations fiables, accessibles et vérifiées concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements climatiques, contribuant ainsi à renforcer la confiance, la redevabilité et la prise de décision. Dans ce cadre, l'Accord de Paris a instauré le Cadre de Transparence Renforcé (CTR), qui oblige les Parties à soumettre régulièrement des rapports sur leurs actions et les financements climatiques. Des initiatives comme l'ICAT appuient les pays, dont le Niger, dans le renforcement de leurs systèmes de suivi, de mesure et de reporting des flux financiers climatiques.

C'est dans ce cadre qu'un atelier de formation sur la finance climatique et la méthodologie de suivi conformément au guide de transparence développé par ICAT s'est tenu du 28 au 29 Avril 2026 dans la salle de réunions de l'hôtel NOOM de Niamey. Organisé par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), Point Focal National (PFN) ICAT, cet atelier a pour objectif de renforcer les capacités des acteurs nationaux en matière de suivi, de rapportage, en lien avec les exigences du Cadres de Transparence Renforcé (CTR), tout en garantissant une compréhension partagée des résultats attendus, des activités, des rôles et responsabilités des parties prenantes, ainsi que des mécanismes de coordination, de suivi et de reporting.

L'atelier a réuni une trentaine (30) des participants (dont huit 8 femmes) représentant les cadres du Secrétariat Exécutif du CNEDD, des directions des études et de la programmation des ministères techniques sectoriels, les Organisations de la Société Civile (OSC) et le secteur privé ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (Cf : Annexe 1).

PARTIE I : Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois (03) allocutions.

D'abord les mots introductifs du représentant de l'ICAT, YARA, qui a remercié les participants avant de souligner l'importance du processus engagé, caractérisé par une démarche progressive et structurée. Elle a mis en avant les efforts soutenus déployés dans le cadre du projet ICAT, permettant aux pays bénéficiaires, dont le Niger, de renforcer leurs capacités en matière d'évaluation et de suivi de la finance climatique. Ce processus intensif, fondé sur un accompagnement technique continu, vise à améliorer la transparence, la redevabilité et l'efficacité des politiques climatiques à travers des outils méthodologiques adaptés et évolutifs.

En prenant la parole à son tour, le représentant du Citepa M. Julien Vincent (Photo 1), a salué la qualité de la collaboration technique mise en place dans le cadre du projet ICAT. Il a insisté sur le rôle clé de la méthodologie ICAT en tant qu'outil structurant pour appuyer les pays dans l'analyse des flux de financement climatique et le renforcement de leurs systèmes de suivi et de rapportage. Il a également rappelé que ces travaux s'inscrivent dans une dynamique internationale visant à améliorer la transparence climatique, notamment à travers les exigences de l'Accord de Paris, tout en tenant compte des réalités et des capacités spécifiques des pays en développement.

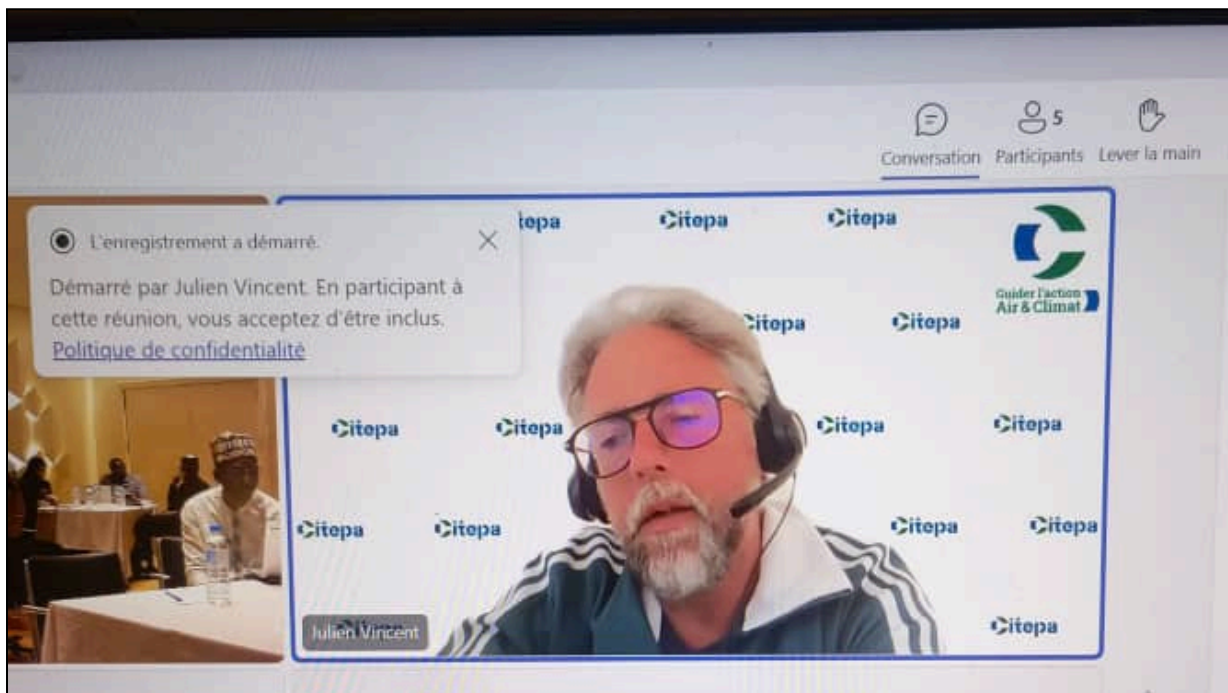


Photo 1 : M. Julien Vincent prononçant les mots introductifs

Enfin, le discours d'ouverture du Secrétaire Exécutif du CNEDD Col Magagi Yacouba (Photo 2), qui a d'abord souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants pour avoir répondu à l'invitation qui selon lui « *témoigne de l'importance qu'ils accordent à la lutte contre les*

changements climatiques en général et à la finance climat en particulier ». Il a ensuite rappelé le cadre des engagements liés à l'Accord de Paris sur le climat notamment l'Article 13, le Niger place la transparence de la finance climatique au cœur de ses priorités. Pays fortement exposé aux effets du changement climatique, il doit impérativement suivre, tracer et orienter chaque financement mobilisé vers des actions à fort impact. Il a ensuite souligné que la mise en place d'un Système National de Mesure, Notification et Vérification est donc une stratégie pour renforcer la gouvernance nationale, améliorer la prise de décision et accroître la confiance des partenaires.

Par ailleurs, le Col Yacouba Magagi, a rappelé la dynamique dans laquelle se tient cet atelier de formation, soutenu par l'ICAT et le Citepa. Après une première phase de diagnostic, l'objectif est désormais d'opérationnaliser les outils et de doter les acteurs nationaux des compétences techniques nécessaires en matière de finance climatique. *« Au-delà des aspects techniques, cet atelier vise aussi une appropriation nationale des enjeux afin de bâtir un système de transparence adapté aux réalités du Niger, conformément au Cadre de Transparence Renforcé »* a-t-il poursuivi. Il a en outre invité les participants à des échanges riches et constructifs et a souhaité plein succès aux travaux. C'est sur ces mots qu'il a déclaré officiellement ouverts les travaux de l'atelier de formation sur la finance climatique et la méthodologie de suivi conformément au guide de transparence ICAT.



Photo 2 : Colonel Yacouba Magagi prononçant le discours d'ouverture

PARTIE II : Déroulement de la formation

2.1 Adoption de l'agenda et mise en place du bureau de séance

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux ont démarré avec l'adoption de l'agenda de travail (Cf : Annexe 2) et la mise en place du bureau de séance (Photo 3) dont la composition se présente comme suit :

Président : M. Moctar Souley, Assistant au Directeur Général du Budget, Ministère en charge de l'Economie et des Finances

Rapporteur : M. Abdou Amadou Daouda, Expert Finance climatique, Projet ICAT II



Photo 3 : Bureau de séance

2.2 Présentations

La plénière a suivi six (06) modules à savoir :

Module 1 : Introduction à la finance climatique

Module 2 : Mécanismes de financement climatique : Sources et instruments

Module 3 : Cadre de transparence et exigences de rapportage (ETF, BTR, CDN)

Module 4 : Méthodologie ICAT

Module 5 : Cadre spécifique lié au MRV-finance suivant le Guide ICAT

Module 6 : Approche de développement d'indicateurs nationaux

2.2.1 Module 1 : Introduction à la finance climatique

Présenté par l'expert international (Photo 4), Dr Djabaré K. Benjamin, ce module a porté sur les principaux éléments suivants :

- introduction générale et concepts clés de la finance climatique ;
- définition de la finance climat, ses principes fondamentaux et ses critères d'éligibilité ;
- état d'avancement des négociations internationales relatives au financement climatique.

Au terme de cette présentation, il faut noter que la finance climat constitue un levier essentiel pour soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques, à travers la mobilisation, la gestion et le suivi rigoureux des ressources financières. Elle repose sur des principes de transparence, de redevabilité et de coordination entre les acteurs, renforcés notamment par le Cadre de Transparence Renforcé issu de l'Accord de Paris. Par ailleurs, des initiatives comme l'ICAT contribuent à améliorer les capacités des pays, dont le Niger, en matière de mesure, de rapportage et de vérification des flux financiers climatiques. Toutefois, la mise en œuvre effective des politiques et stratégies climatiques nationales demeure conditionnée par la disponibilité de financements adéquats et par une évaluation précise des besoins, afin d'orienter efficacement les décisions et renforcer l'action climatique.



Photo 4 : Consultant international lors de la présentation du module 1

Après cette présentation la parole fut donnée aux participants pour réagir. A cet effet, les échanges ont porté sur :

- **la définition de l'action climatique** : une Action Climatique désigne toute politique, mesure, programme, projet, activité visant à réduire les gaz à effet de serre, à renforcer la résilience au changement climatique ou à soutenir et financer ces objectifs.
- **la définition du financement climatique au niveau international** : Il n'y a pas de définition convenue du financement climatique, mais l'on s'accorde sur certains éléments de définition. Cependant selon la définition du comité permanent de finance (2014), "le financement climatique vise à réduire les émissions et à améliorer les puits de gaz à effet de serre et à réduire la vulnérabilité des systèmes humains et écologiques et à maintenir et accroître leur résilience aux effets négatifs du changement climatique" ;
- **la définition du financement climatique au niveau national** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase I de l'ICAT, le Niger a défini le financement climatique comme "*Ensemble des ressources monétaires pour aider le pays à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la CCNUCC et des accords relatifs au climat aux fins de réaliser des actions d'adaptation et d'atténuation conformément aux orientations nationales et de la CDN. Il comprend le financement domestique et international fourni pour des projets liés au changement climatique et dans les secteurs sensibles au climat retenus par les autorités nationales*". "*Il s'agira de toutes les ressources qui financent le coût de la transition du Niger vers une société à faibles émissions de carbone et résilientes au changement climatique notamment, celles des ressources financières destinées à réduire les émissions, et à réduire la vulnérabilité, maintenir et accroître la résilience des systèmes humains et écologiques face aux impacts négatifs du changement climatique ainsi que le renforcement des capacités et la technologie en matière de changement climatique*".

Cette définition n'a pas été suffisamment internalisée au niveau des parties prenantes. Il est donc nécessaire de renforcer son appropriation afin d'en assurer une meilleure compréhension et utilisation.

- **le fonds de réponse pour les pertes et dommages** : Le fonds de réponse aux pertes et préjudices a été créé pour soutenir les pays vulnérables touchés par le changement climatique, en leur fournissant un financement pour faire face aux dommages irréversibles ;
- **Pays développés vs pays en développement : publication des informations** : Entre les pays développés et les pays en développement, lesquels publient le plus d'informations sur le financement climatique, et quelles sont les contraintes ?

Cette question est approfondie dans le module 3. De manière générale, les pays développés publient davantage d'informations. Toutefois, les pays en développement bénéficient de flexibilités dans le cadre des exigences de rapportage international ;

- **la notion de « sans regret »** : le concept fait référence à la mise en place des dispositifs pour réduire les impacts même en cas d'incertitude sur les impacts climatiques futurs. Ils permettent de prévenir les risques et d'éviter des coûts ou dommages futurs, indépendamment de l'ampleur réelle des changements climatiques ;
- **le lien entre actions anthropiques et actions climatiques** : les actions anthropiques font partie des actions climatiques en fonction de l'objectif visé par l'action anthropique ;
- **la nuance entre actions liées à la gestion de l'environnement et actions climatiques** : les actions liées à la gestion de l'environnement font partie des actions climatiques mais il y'a des spécificités. Certaines actions, notamment les subventions nuisibles ne sont pas comptabilisées comme des actions climatiques. En général, toute action de gestion de l'environnement visant à atténuer les GES ou renforcer la résilience est comptabilisée comme action climatique ;
- **le principe de précaution** : Il s'agit du principe qui gouverne l'action climatique. Autrement dit même en l'absence de preuve scientifique exacte, il s'agit de prendre des mesures pour prévenir d'éventuels risques graves ou irréversibles. Cela ne doit pas nous limiter dans les actions, le principe nous appelle à agir ;
- **prise en compte du genre** : Comment intégrer davantage la dimension genre, notamment le rôle des femmes ? L'intégration du genre constitue un critère important dans l'approbation et le financement de nombreux projets climatiques. Elle vise à promouvoir l'égalité des sexes et à valoriser le rôle des femmes dans l'action climatique.
- **principe pollueur-payeur et financement** : Est-il respecté et comment soutenir les pays en développement ? Qu'en est-il de l'objectif des 100 milliards et du suivi des financements pertes et dommages ? Ces questions relèvent des discussions internationales sur la justice climatique. Des efforts sont en cours pour améliorer la mobilisation des ressources, mais des défis persistent, notamment pour atteindre les objectifs financiers et mettre en place des mécanismes de suivi efficaces, y compris pour les pertes et dommages.

2.2.2 Module 2 : Mécanismes de financement climatique : Sources et instruments

Au cours de la présentation de ce module, Dr Benjamin a développé les points suivants :

- introduction et concepts clés de la finance climatique ;
- définition de la finance climat, ainsi que ses principes et critères d'éligibilité ;
- état d'avancement des négociations internationales relatives au financement climatique.

Il convient de retenir que la finance climat constitue un instrument essentiel pour soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Elle repose sur des principes fondamentaux de transparence, d'efficacité et de redevabilité, et s'inscrit dans un cadre international structuré, notamment à travers l'Accord de Paris. Par ailleurs, les avancées des négociations internationales témoignent d'une volonté croissante de mobiliser des ressources financières accrues, bien que des défis subsistent quant à leur accessibilité et à leur adéquation aux besoins des pays en développement.



Photo 5 : Consultant international lors de la présentation du module 2

A la fin de cette présentation, les points saillants des échanges ont porté principalement sur :

- **la part du Fonds d'Adaptation (FA) dans la vente de crédits carbone (Article 6.4) :** Le FA est un Fonds international dédié au financement des projets et programmes d'adaptation concrets qui visent à aider les communautés et les secteurs vulnérables des pays en développement parties au Protocole de Kyoto à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Ce fonds recevra 5 % des recettes provenant de la vente de crédits d'émission dans le cadre du nouveau mécanisme de marché de l'article 6.4 remplaçant le MDP ;
- **l'absence de volet suivi évaluation des projets dans le module :** le module est plus basé sur les sources de financement et pour chaque source le lien est fait avec la mise en œuvre y compris le suivi-évaluation. Ce suivi permettra de tracker les

montants injectés dans la mise en œuvre des actions climatiques ;

- **la désagrégation du financement climatique (Atténuation et adaptation) au niveau national** : le processus de marquage budgétaire entamé par le Niger aidera à cette désagrégation. L'approche appropriée consiste à faire cette désagrégation dès la conception du projet notamment au niveau du cadre logique. Cette approche facilitera le suivi des financements par volet ;
- **les entités accréditées auprès des différents Fonds** : il existe plusieurs entités accréditées auprès des fonds climatiques. La liste de ces entités est disponible sur les sites de ces fonds. Au Niger, l'ANFICT a déclenché le processus d'accréditation auprès du FVC, et la BAGRI est déjà accréditée auprès du FA ;
- **le rôle de la Banque Africaine de Développement BAD dans le financement des actions climatiques** : la Banque Africaine de Développement (BAD) joue un rôle majeur dans le financement des actions climatiques en Afrique. Elle intervient à la fois comme partenaire technique et financier dans la mise en œuvre de nombreux projets liés à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. En tant qu'entité accréditée auprès de mécanismes internationaux tels que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le Fonds d'Adaptation (FA), la BAD est habilitée à mobiliser et canaliser des ressources financières en faveur des pays bénéficiaires. Elle participe ainsi activement à l'accompagnement des pays africains dans la mise en œuvre de leurs politiques climatiques et dans l'atteinte de leurs engagements internationaux ;
- **le financement des actions pour soutenir les déplacés liés à l'insécurité** : le Fonds pour les pertes et préjudices ne finance pas directement les actions liées aux déplacements causés par l'insécurité ou les conflits. En revanche, il intervient dans le financement des actions en faveur des populations déplacées lorsque ces déplacements sont liés aux effets du changement climatique, tels que les catastrophes naturelles ou la dégradation de l'environnement. Ainsi, les déplacements dits « climatiques » entrent dans le champ d'intervention du fonds, dans la mesure où ils résultent d'impacts climatiques avérés. Par conséquent, bien que la dimension sécuritaire ne constitue pas un domaine d'intervention direct, elle peut être prise en compte de manière indirecte lorsqu'elle est associée à des phénomènes climatiques ayant entraîné des déplacements de populations.

2.2.3 Module 3 : Cadre de transparence et exigences de rapportage (ETF, BTR, CDN)

Au cours de cette présentation (Photo 6), les points développés par l'expert international ont principalement porté sur :

- présentation du Cadre de Transparence Renforcé (CTR) issu de l'Accord de Paris ;
- principes et exigences en matière de transparence climatique ;
- obligations de rapportage, notamment les Rapports Biennaux de Transparence (RBT) ;

- dispositifs de suivi, de mesure et de vérification (MRV) des actions et financements climatiques.

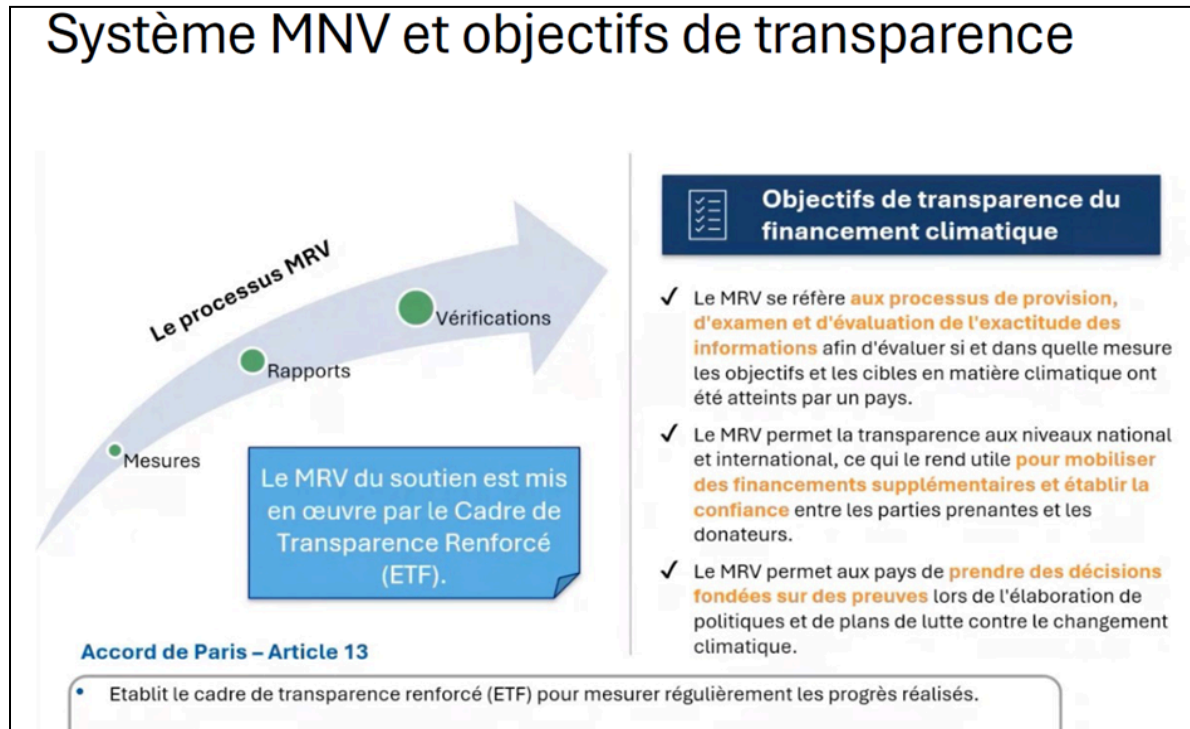


Photo 6 : Présentation du module 3

Au terme de cette présentation, il est important de noter que le Cadre de Transparence Renforcé constitue un pilier central de l'Accord de Paris, visant à assurer la crédibilité, la redevabilité et la comparabilité des actions climatiques des États. Il impose aux pays des obligations de rapportage régulières, notamment à travers les Rapports Biennaux de Transparence, permettant de suivre les progrès réalisés et les soutiens reçus ou fournis. La mise en œuvre efficace de ce cadre repose sur des systèmes nationaux solides de mesure, de rapportage et de vérification, indispensables pour améliorer la qualité des données et orienter les politiques climatiques.

Les échanges suscités par cette présentation ont principalement porté sur :

- **les contraintes par rapport à la soumission des rapports biennaux de transparence** : la soumission des Rapports Biennaux de Transparence (RBT) est soumise à plusieurs contraintes, en particulier pour les pays en développement. Ces contraintes sont d'ordre technique, institutionnel, humain et financier. En effet, certains pays ne disposent pas encore de systèmes efficaces de collecte et de gestion des données climatiques, ce qui complique le processus de mesure, de rapportage et de vérification (MRV). À cela s'ajoutent des difficultés liées à la coordination entre les institutions, au manque de capacités techniques du personnel et à l'insuffisance des ressources financières. Par ailleurs, la disponibilité de données fiables et actualisées demeure un défi majeur dans plusieurs secteurs. C'est pour ces raisons que l'Accord de Paris prévoit des flexibilités spécifiques en

faveur des pays en développement ;

- **la soumission régulière des rapports** : les pays développés publient généralement plus régulièrement et de manière plus complète leurs rapports que les pays en développement. Cela s'explique par le fait qu'ils disposent de capacités techniques, institutionnelles et financières plus solides, ainsi que de systèmes statistiques et de suivi déjà bien établis. Par contre, les pays en développement font face à des contraintes structurelles qui peuvent entraîner des retards ou une fréquence plus faible de publication. Ainsi, malgré les efforts en cours pour renforcer leurs capacités, un écart subsiste encore entre les deux groupes de pays en matière de transparence climatique ;
- **le niveau d'avancement du projet ICAT au Niger** : Le Niger a progressé dans les phases du guide ICAT. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail ICAT II, une équipe pluridisciplinaire a été constituée pour assurer la conduite des activités. À cet effet, des points focaux sectoriels ont été désignés au niveau du ministère de l'Économie et des Finances ainsi que du ministère en charge de l'Environnement afin d'appuyer la coordination et la mise en œuvre des activités. Dans ce cadre, deux (02) consultations ont été organisées avec l'ensemble des parties prenantes clés impliquées dans les actions climatiques au Niger. Ces rencontres ont permis : (i) de présenter, examiner et valider les activités de la phase II ; (ii) d'actualiser la cartographie des parties prenantes élaborée lors de la phase I ; et (iii) de renforcer l'implication institutionnelle des acteurs dans le processus de mise en œuvre du projet. Par ailleurs, les activités ont été officiellement lancées à travers un atelier de démarrage ayant permis d'assurer une compréhension commune des résultats attendus, des activités prévues, des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes, ainsi que des mécanismes de coordination, de suivi et de reporting. Actuellement, le pays a atteint la phase 3 du guide ICAT, qui concerne l'évaluation ex-ante des besoins en finance climatique, avec pour objectif d'atteindre les phases finales d'ici la fin de la phase II du projet ICAT. Ainsi, les étapes 10 à 13 du guide ICAT ont été traitées à savoir la définition des paramètres, l'application des paramètres, l'évaluation des besoins en financement, et la vérification de résultats de l'évaluation.
- **Comment convaincre le ministère de l'Agriculture d'intégrer la finance climatique dans ses activités :**

Il est essentiel de démontrer que la finance climatique est une obligation internationale liée à l'Accord de Paris, notamment à travers les rapports BTR et la CDN. La méthodologie ICAT permet d'identifier les financements, les lacunes et les besoins, facilitant ainsi la mobilisation de ressources et le suivi des progrès. Aussi, il est nécessaire de prévoir un renforcement de capacité par secteur sur l'application du guide ICAT, cela facilitera l'appropriation du processus de la transparence.

2.2.4 Module 4 : Méthodologie ICAT

Les éléments développés au cours de la présentation de ce module ont porté sur :

- la présentation de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) ;
- la méthodologie ICAT appliquée au cadre de transparence ;
- les approches de mesure, de rapportage et de vérification (MRV) de la finance climat ;
- les outils et étapes d'évaluation des flux de financement climatique.

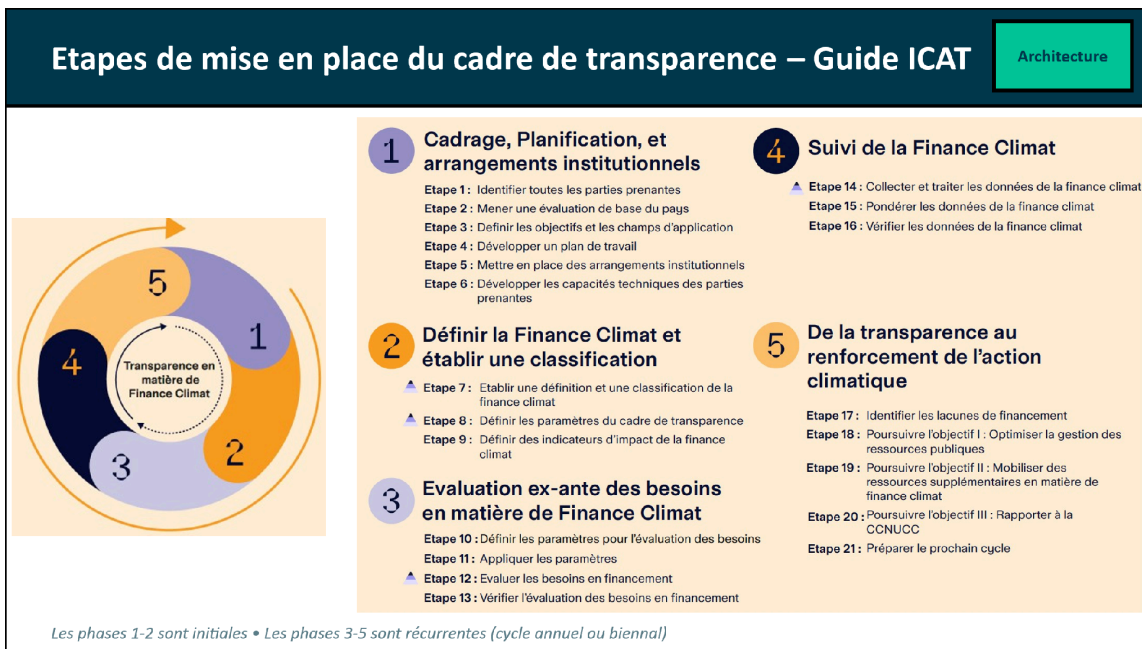


Photo 7 : Présentation du module 4

Au terme de cette présentation, il faut noter que la méthodologie ICAT constitue un outil essentiel pour appuyer les pays dans le renforcement de leurs systèmes de transparence climatique, notamment en matière de suivi des financements. Elle offre un cadre structuré permettant de mesurer, analyser et rapporter les flux de finance climat de manière rigoureuse et cohérente. Son application favorise une meilleure compréhension des besoins, une prise de décision éclairée et une intégration efficace de la finance climat dans les politiques publiques. Ainsi, la démarche ICAT apparaît comme un levier stratégique pour améliorer la gouvernance et l'efficacité de l'action climatique au niveau national.

Les échanges issus de cette présentation ont concerné les aspects suivants :

- **l'adoption d'une taxonomie nationale :**

Le Niger a engagé un processus d'harmonisation et de développement d'une taxonomie nationale en matière de finance climat. Dans ce cadre, les principaux acteurs ont bénéficié de sessions de formation visant à renforcer leurs capacités sur les concepts et les outils liés à la classification des activités climatiques. Par ailleurs, le Ministère en charge des finances a amorcé l'opérationnalisation de cette démarche

à travers l'introduction du marquage budgétaire dans la loi de finances 2025, constituant ainsi une avancée vers une meilleure identification, suivi et allocation des ressources dédiées aux actions climatiques.

- **la fiabilité des données par défaut de l'OCDE relatives aux financements mobilisés en matière d'adaptation et d'atténuation**, qui ont été utilisées dans l'élaboration du Rapport de suivi de la mise en œuvre de programme d'actions de Doha pour la décennie 2022-2031 qui a été rappelé par un des participants : L'utilisation de données nationales officielles est fortement recommandée afin de garantir la fiabilité et la crédibilité des analyses. Toutefois, en l'absence de données nationales disponibles ou actualisées, le recours à des données par défaut peut être envisagé. Dans ce cas, il est essentiel de s'assurer que ces données proviennent de sources reconnues et qu'elles soient utilisées de manière transparente, en précisant leurs limites et les hypothèses associées ;
- **le choix du niveau** : Le guide prévoit trois niveaux de mise en œuvre, correspondant à différents degrés de maturité des systèmes nationaux de suivi de la finance climat. Le choix du niveau relève de chaque pays, en fonction de l'état d'avancement de ses dispositifs institutionnels, techniques et méthodologiques. En ce qui concerne le Niger, les avancées enregistrées, notamment l'engagement du processus d'élaboration d'une taxonomie nationale et la mise en place du marquage budgétaire, traduisent une progression vers un niveau avancé.

À cet égard, le pays peut être positionné au niveau 3, caractérisé par une structuration plus complète du système de suivi et de classification des financements climatiques ;

- **la pondération des données de finance climatique** : Lorsque les partenaires techniques et financiers, notamment la Banque mondiale, communiquent déjà une part de financement climatique, il est recommandé de conserver cette pondération afin d'éviter les incohérences et les risques de double comptage dans le rapportage. Toutefois, il est essentiel d'engager un dialogue avec ces partenaires en vue d'harmoniser les approches méthodologiques et de parvenir à un consensus sur les coefficients de pondération utilisés, garantissant ainsi la comparabilité et la fiabilité des données ;
- **l'unité recommandée pour l'évaluation** : Le dollar américain (USD) est généralement utilisé comme unité de référence pour l'évaluation et la présentation des flux de financement climatique, afin d'assurer une meilleure comparabilité des données à l'échelle internationale.

2.2.5 Module 5 : Cadre spécifique lié au MRV-finance suivant le Guide ICAT

Ce module a été consacré à l'analyse du cadre spécifique du MRV (Mesure, Rapportage et Vérification) appliqué à la finance climat, conformément au guide ICAT (Photo 7). Il s'est articulé autour des points suivants :

- rappel des fondements de la finance climat et du MRV dans le cadre de l'Accord de Paris ;
- positionnement du MRV-Finance dans l'architecture du guide ICAT ;
- méthodologie de collecte des données et niveaux de complexité ;
- méthodes de pondération, de vérification et de contrôle qualité des données ;
- analyse des lacunes de financement climatique et exigences de rapportage au BTR.

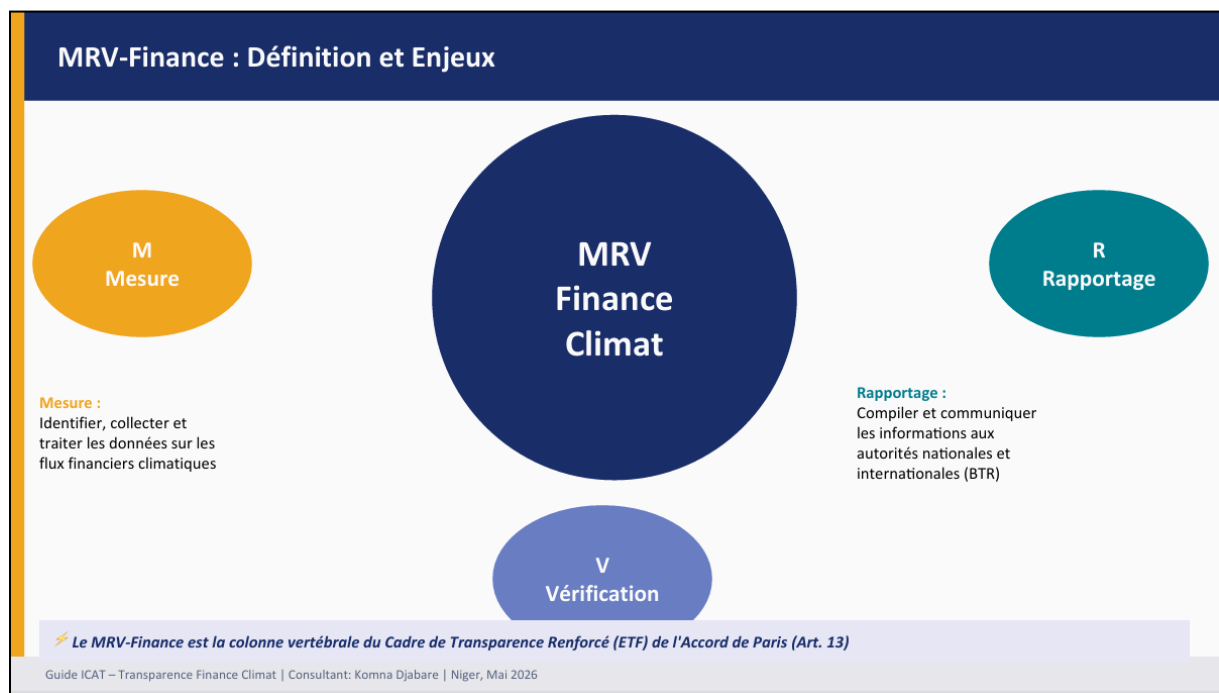


Photo 8 : Présentation du module 5

Au terme de cette présentation, il faut noter que le MRV-Finance constitue un élément central du Cadre de Transparence Renforcé, en assurant un suivi rigoureux et fiable des flux de financement climatique. Il repose sur un processus structuré allant de la collecte des données à leur analyse et leur rapportage, en passant par des étapes essentielles de classification, de pondération et de vérification. La méthodologie ICAT met en avant l'importance d'un système national coordonné, intégrant plusieurs acteurs et garantissant la qualité des données, notamment à travers des mécanismes de contrôle visant à éviter les doubles comptages. Par ailleurs, les informations produites à travers le MRV-Finance permettent non seulement de répondre aux exigences internationales de rapportage, mais aussi d'orienter les décisions stratégiques et d'identifier les besoins en financement pour renforcer l'action climatique au niveau national.

Après cette présentation, les points suivants ont été discutés :

- **la performance pour la mobilisation des ressources financières** : l'amélioration de la performance en matière de mobilisation des ressources financières nécessite une

analyse approfondie des contraintes existantes, afin d'identifier les principaux goulots d'étranglement.

À cet effet, il apparaît essentiel de renforcer les capacités institutionnelles et de promouvoir l'accréditation d'un plus grand nombre d'entités nationales auprès des fonds climatiques internationaux. La présence accrue d'entités nationales accréditées constitue un levier stratégique, en facilitant l'accès direct aux financements et en renforçant l'efficacité dans la mobilisation des ressources.

- **la classification des financements liés aux pertes et préjudices** : la classification des financements liés aux pertes et préjudices soulève des enjeux méthodologiques spécifiques. En effet, les projets financés dans ce cadre ne doivent pas être systématiquement assimilés à des projets d'adaptation dans le suivi de la finance climatique. Il apparaît nécessaire de distinguer clairement ces interventions, notamment en envisageant la mise en place d'un système complémentaire dédié à la mobilisation et au suivi des financements liés aux pertes et préjudices. Cependant, dans la pratique actuelle, ces financements sont souvent intégrés dans le champ de l'adaptation.

À terme, il serait pertinent d'adopter une approche plus structurée, consistant à créer un volet ou un onglet spécifique « pertes et préjudices » dans les outils de suivi, afin de mieux tracer et évaluer ces flux financiers, tout en garantissant la cohérence globale du système de suivi de la finance climatique.

2.2.6 Module 6 : Approche de développement d'indicateurs nationaux

Ce module a porté sur l'approche de développement des indicateurs nationaux de la finance climat, conformément au guide ICAT. Il s'est articulé autour des axes suivants :

- Rôle des indicateurs dans le cadre de transparence de la finance climat ;
- Identification des indicateurs d'impact par secteur et leur lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Processus de développement, de sélection et de validation des indicateurs nationaux ;
- Intégration des indicateurs dans le système MRV et leur utilisation pour le rapportage ;
- Révision et amélioration des indicateurs dans le cadre des cycles futurs de transparence.

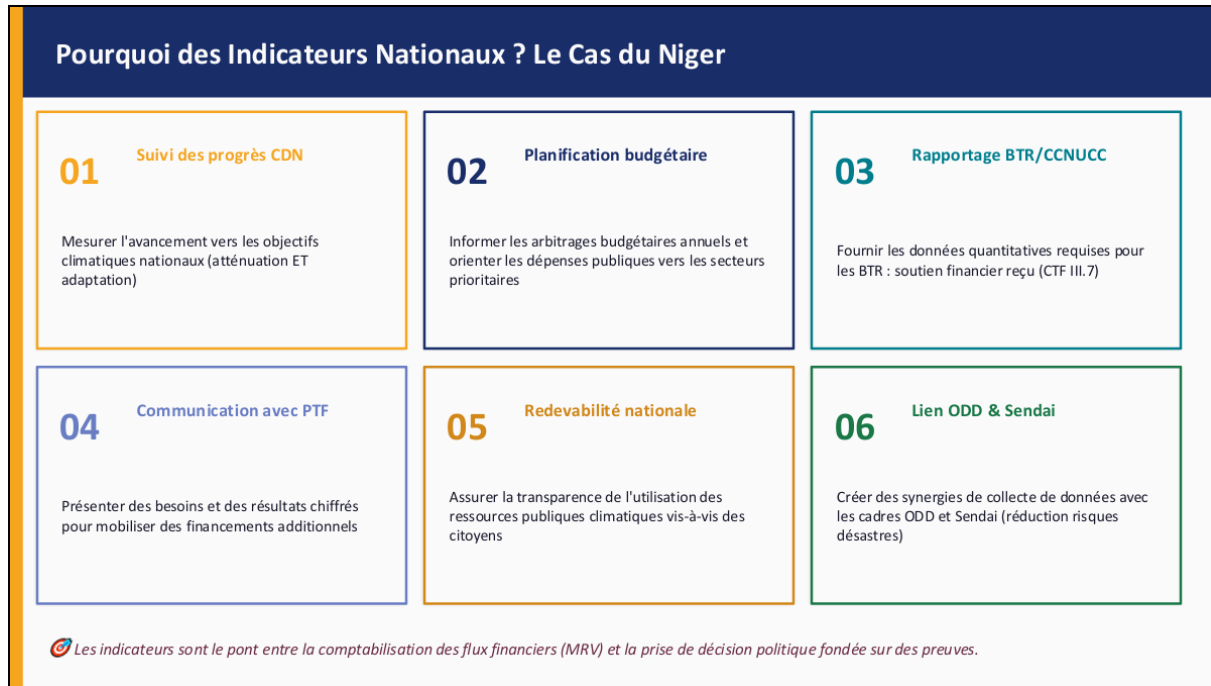


Photo 9 : Présentation du module 6

Au terme de cette présentation, il faut retenir que les indicateurs constituent un élément clé du cadre de transparence de la finance climat, en assurant le lien entre les ressources mobilisées et les résultats concrets obtenus en matière d'atténuation et d'adaptation. Ils permettent non seulement de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National, mais aussi d'évaluer l'efficacité et l'efficience des investissements climatiques. La méthodologie ICAT met en avant une approche structurée de développement des indicateurs, fondée sur leur pertinence, leur mesurabilité et leur alignement avec les priorités nationales et les exigences internationales de rapportage. En outre, l'utilisation de ces indicateurs facilite la prise de décision, la planification budgétaire et la mobilisation de financements additionnels, tout en renforçant la transparence et la redevabilité du système.

2.3 Exercice pratique

Le consultant a d'abord présenté l'outil pour la transparence en matière de finance climat (Photo 9). Cet outil, basé sur les projets et programmes, permet de suivre de manière structurée les financements climatiques, qu'ils soient budgétaires ou extra-budgétaires. Ainsi, il a expliqué les différentes rubriques à renseigner manuellement, notamment les informations institutionnelles, les caractéristiques des projets, ainsi que les données financières, tout en mettant en évidence les champs calculés automatiquement. Cette présentation a permis aux participants de mieux comprendre le fonctionnement de l'outil et son utilité dans le suivi et la transparence des flux de finance climat.

A la suite de la présentation, la fiche du projet PROSAP a été utilisée comme cas pratique afin de renseigner la feuille « **Tableau de Suivi** » de l'outil. Les principales colonnes renseignées manuellement ont porté sur l'identification du projet, notamment : le nom du projet, le

secteur, la localisation, la description des activités, les composantes concernées, les bénéficiaires, les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels, les mesures d'atténuation proposées, les responsabilités de mise en œuvre, les indicateurs de suivi, ainsi que les éléments relatifs au calendrier et au budget.

Certaines parties de l'outil ont été renseignées automatiquement à partir des informations saisies, notamment les classifications ou niveaux de risque, les synthèses par composante, les scores ou appréciations générées, les champs de consolidation, ainsi que les éléments de suivi permettant d'aider à l'analyse et à la priorisation des mesures. Cet exercice a permis aux participants de mieux comprendre la logique de fonctionnement de l'outil, d'articuler les données du projet avec les exigences environnementales et sociales, et de renforcer leur capacité à l'utiliser dans le cadre de l'analyse ou du suivi des projets.

Il a également permis de mettre en évidence les points à améliorer notamment les secteurs, les sous-secteurs et les instruments financiers afin de les conformer à la nomenclature nationale pour faciliter l'utilisation de l'outil et renforcer son efficacité.

Les échanges issus de cet exercice ont permis d'aboutir à une compréhension partagée des exigences de l'Article 13 de l'Accord de Paris sur le climat. Il est ressorti que le projet PROSAP, bien qu'il contribue de manière indirecte au développement durable et à la résilience des systèmes de production, ne comporte pas de composante spécifique directement liée aux exigences de transparence, de suivi ou de reporting prévues dans le cadre de l'Article 13. Cela a suscité des échanges approfondis et des points de vue divergents, notamment sur les critères et la pondération à appliquer dans l'évaluation. Les discussions ont permis d'examiner les différentes composantes du projet au regard de leur contribution à l'adaptation et/ou à l'atténuation des changements climatiques. À l'issue des échanges, un consensus a été trouvé entre les participants, concluant que le projet présente une contribution entièrement orientée vers les enjeux climatiques, avec un niveau de pertinence estimé à cent pour cent (100 %). En conséquence, la note 1, correspondant au niveau maximal de pertinence climatique selon l'outil utilisé, a été attribuée au projet.

Le consultant s'est par ailleurs réjoui du niveau de maîtrise de l'outil démontré par la partie nationale. Il a salué l'engagement des participants ainsi que leur bonne compréhension des différentes composantes du tableau. À cet égard, il s'est dit confiant quant à la capacité des acteurs nationaux à renseigner l'outil de manière adéquate et régulière.

PARTIE III : Cérémonie de clôture

En clôturant les travaux, le Secrétaire Exécutif du CNEDD a exprimé sa profonde gratitude à l'ensemble des participants pour la qualité et la pertinence des échanges (Photo 10). Il a également adressé ses sincères remerciements au Citepa et à l'ICAT pour leur appui constant, ainsi qu'au consultant international pour sa disponibilité et la qualité des modules dispensés. Il a ensuite invité les participants à procéder à une évaluation objective de la formation, afin de contribuer à l'amélioration continue des contenus proposés.



Photo 11 : Colonel Yacouba Magagi clôturant les travaux

Par ailleurs, il a encouragé les participants à mettre en pratique les connaissances acquises dans l'exercice de leurs missions régaliennes, notamment en matière de suivi et de gestion du financement climatique, en insistant sur l'importance de capitaliser ces acquis pour renforcer l'efficacité du système national de transparence.

Il a également souhaité un bon voyage au consultant, tout en exprimant le souhait de le retrouver prochainement dans d'autres activités, notamment celles liées au Cadre de Transparence Renforcé. Enfin, il a souhaité un bon retour aux participants dans leurs familles respectives, avant de déclarer officiellement clos les travaux.

Conclusion

Au terme de l'atelier de formation sur la finance climatique et la méthodologie de suivi conformément au guide de transparence ICAT, les participants ont renforcé leurs connaissances sur les concepts fondamentaux, les mécanismes de financement climatique ainsi que les exigences du Cadre de Transparence Renforcé issu de l'Accord de Paris sur le climat. Les différents modules ont permis d'approfondir la compréhension des enjeux liés au suivi, au rapportage et à la vérification des flux financiers climatiques, tout en soulignant l'importance de disposer d'un système national structuré, fiable et coordonné.

Les échanges et l'exercice pratique ont favorisé une appropriation progressive de l'outil de suivi de la finance climat.

Par ailleurs, cet atelier constitue une étape clé dans le processus de mise en place et d'opérationnalisation du système national de transparence climatique du Niger. Il a contribué à renforcer une compréhension commune entre les parties prenantes sur les rôles, responsabilités et mécanismes nécessaires à un suivi efficace et durable de la finance climat.

Ainsi, il importe de poursuivre et de consolider les efforts engagés, notamment à travers le renforcement continu des capacités des acteurs, l'amélioration des dispositifs de collecte, de gestion et de partage des données. Une attention particulière devra être portée à l'harmonisation des approches méthodologiques, à l'intégration des indicateurs dans les systèmes nationaux existants et à la mobilisation accrue des financements climatiques.

La réussite de ce processus repose sur un engagement soutenu et coordonné de l'ensemble des parties prenantes, condition indispensable pour garantir une transparence accrue, une meilleure redevabilité et une efficacité renforcée de l'action climatique au Niger.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste de présence

Ces informations ont été supprimées car elles contiennent des données personnelles.

Annexe 2 : Agenda de la formation

JOUR 1		
Heure	Activité	Responsable
08:30 – 09:00	Accueil et installation des participants	CNEDD
09:00 – 09:30	Ouverture officielle <ul style="list-style-type: none"> - Fatia - Mot introductif du représentant de ICAT - Mot introductif du représentant de Citepa - Discours d'ouverture du SE/CNEDD ou de son représentant - Présentation des participants 	Participant ICAT Citepa CNEDD Participants
09:30 – 10:00	Module 1 : Introduction à la finance climatique	Expert
10:00 – 10:30	Échanges / Q&A	Participants
10:30 – 11:00	Pause café	Tous
11:00 – 11:45	Module 2 : Mécanismes de financement climatique : Sources et instruments	Expert
11:45 – 12:15	Échanges / Q&A	Participants
12:15 - 13:00	Module 3 : Module 3 : Cadre de transparence et exigences de rapportage (ETF, BTR, CDN)	Expert
13:00 – 14:30	Pause prière et déjeuner	Tous
14:30 – 15:00	Échanges / Q&A	Participants
15:00 – 15:45	Module 4 : Méthodologie ICAT (partie 1)	Expert
15:45 – 16:15	Échanges / Q&A	Participants
16:15 – 16:45	Pause-café, prière et fin de la journée	Tous
JOUR 2		
Heure	Activité	Responsable
09:00 – 09:30	Récapitulatif du jour 1	Expert
09:30 – 10:15	Module 4 : Méthodologie ICAT (partie 2)	Expert
10:15 – 10:30	Échanges / Q&A	Participants

10:30 – 11:00	Pause café	Tous
11:00 – 11:45	Module 5 : Cadre spécifique lié au MRV-finance suivant le Guide ICAT	Expert
11:45 – 12:15	Échanges / Q&A	Participants
12:15 - 13:00	Module 6 : Approche de développement d'indicateurs nationaux	Expert
13:00 – 14:30	Pause prière et déjeuner	Tous
14:30 – 15:00	Échanges / Q&A	Participants
15:00 – 15:45	Module 7 : Analyse des défis et formulation des recommandations (Exercice participatif)	Expert
15:45 – 16:15	Evaluation de la formation	Participants
16:15 – 16:45	Pause-café et prière	Tous
16:45 – 17:00	Clôture de l'atelier	CNEDD